



Professeur.e d'Expression musicale (fonction : CG Education musicale DS)

Titre requis :

- AESS en musique, ou bien
- Master en musique + un titre pédagogique, ou bien
- Diplôme de professeur d'éducation musicale dans les établissements d'enseignement secondaire supérieur.

Titres suffisants :

Bachelier en Musique + un titre pédagogique ; Master en musique sans titre pédagogique etc. Pour la liste complète, voir « Brochure des titres », [accessible par exemple ici](#).

Charge horaire : l'équivalent de 2 périodes par semaine (2/20^e)¹.

Attention : tout ou partie de ce volume horaire pourrait – en fonction de l'orientation du projet – se voir concentré sous la forme de modules organisés dans un temps plus suivi, et non pas distillé tout au long de l'année avec le même volume horaire chaque semaine. Les candidat.e.s à cette fonction seront invité.e.s à se positionner en termes de disponibilités / souplesse dans la constitution de leur emploi du temps.

Profil recherché :

- Nous souhaitons recruter un.e enseignant.e expérimenté.e, capable de témoigner de plusieurs expériences pédagogiques réussies.
- La personne fera montre de
 - Capacités pédagogiques : accompagnement à l'orientation, méthode de travail, gestion mentale, outils d'organisation notamment en lien avec les élèves à besoins spécifiques, etc. ;
 - Capacités organisationnelles : proactivité, gestion quotidienne, recherche d'information, anticipation du calendrier etc.
 - Capacités relationnelles : intégration dans l'équipe, sens de la collaboration, souplesse, adaptation etc.
- L'insertion dans un réseau relationnel fourni dans les domaines artistiques et socio-culturels liés aux arts de la musique et du son représente un atout.
- La personne désigné.e sera amené.e à participer dès mai 2021 à l'une ou l'autre réunions (à des moments qui feront l'objet d'une concertation) visant à organiser la mise en œuvre de la Spéciale arts.

¹ Ce volume horaire est donné dans l'hypothèse de l'ouverture d'une classe de Spéciale arts en septembre 2021 ; si les conditions d'ouverture ne sont pas réunies (par exemple par manque d'inscrit.e.s), le présent appel ne sera plus d'actualité. Le volume horaire dans cette fonction est susceptible d'évoluer à la hausse dans les années à venir, si nous sommes en mesure de dédoubler la classe de Spéciale arts, mais ce ne sera pas le cas en 2021-2022.

Pédagogie à développer :

Le cours d'*Expression musicale* s'inscrit dans le pôle « Expressions plurielles » qui entend permettre à chaque étudiant.e d'ancrer sa démarche artistique et son projet d'orientation dans une variété de techniques expressives, en convoquant les outils du théâtre, de la danse, du chant, de l'improvisation etc. Il conduit les jeunes à réfléchir à la matérialité / l'immatérialité de la performance et de son caractère éphémère ou pérenne.

Au sein des pratiques expressives, l'ancrage dans le corps est à privilégier. Les expériences musicales seront vécues et produites de façon concrète, au-delà de l'analyse et des découvertes qui enrichissent le bagage de l'élève-étudiant.e. On veillera également à exercer l'improvisation, mise en œuvre par essence du processus créatif.

L'enseignant.e veillera à développer chez les élèves les compétences suivantes :

1. S'approprier différentes techniques expressives musicales au service d'une création personnelle.
2. Interroger les questions de code et de transgression.
3. S'ancrer et / ou ancrer sa production artistique dans un espace de représentation.
4. Explorer les enjeux du rythme et de l'expression.
5. Travailler le lâcher-prise.

Ces compétences s'exerceront au travers d'activités variées : l'analyse d'expressions musicales, l'analyse des relations entre l'image et la musique dans le langage audiovisuel et cinématographique, l'initiation à la création sonore (numérique et non numérique), la mise en relation du corps, du rythme, du geste et du mouvement etc.